



FICHE PRATIQUE RECUPERATION DE TVA FRANÇAISE

1. La TVA récupérable

En France, les frais pour lesquels la TVA est récupérable sont :

- Pour les entreprises de **transport de marchandises** (à l'exception des déménageurs) :
 - * Les frais de gasoil
 - * Réparation et entretien des camions
- Pour les **autres** entreprises :
 - * Frais liés à la participation d'une foire ou un salon (location de stand, électricité, parking, etc...)
 - * Frais d'espaces publicitaires et campagne de promotion
 - * Frais de télécommunications (factures de France Télécom)
 - * Honoraires : veuillez nous faire parvenir une demande préalable par fax afin de valider les conditions de récupération
 - * Frais liés à un bureau de liaison : : veuillez nous faire parvenir une demande préalable par fax afin de valider les conditions de récupération
 - * Facturation entre filiale française et société mère suisse : veuillez nous faire parvenir une demande préalable par fax afin de valider les conditions de récupération

2. Pièces nécessaires à la demande de récupération de la TVA française

Un dossier de demande de récupération de TVA française se compose des imprimés suivants :

- * **Factures originales**, ou pour les transporteurs : factures selon un modèle que nous vous transmettrons
- * **Preuve de paiement** (copie des tickets de caisse, relevés de compte, etc...),
- * **Preuve de commercialisation**, c'est à dire la copie d'une facture adressée à l'un de vos clients en France. A nous envoyer en recommandé.
Ce document n'est pas nécessaire pour les entreprises de transport

3. Documents administratifs à compléter lors de la première demande de récupération TVA française

A réception de votre dossier, nous vous ferons parvenir les formulaires suivants :

- * « **Désignation d'un représentant en matière de récupération de TVA française** » à compléter selon les indications jointes à la désignation. *Ce document vous sera remis dès réception de votre dossier*
- * **Mandat**, *ce document vous sera remis dès réception de votre dossier*
- * **Mode de paiement**, *ce document vous sera remis dès réception de votre dossier*

LE MONTANT DE TVA A RECUPERER DOIT S'ÉLEVER AU MINIMUM A 380 EUROS PAR DEMANDE

LES DOSSIERS COMPLETS DOIVENT PARVENIR A LA CFSCI A GENEVE AU PLUS TARD LE 31 MARS DE L'ANNEE SUIVANT LA PERIODE CONCERNEE (ANNEE CIVILE).

TOUS LES DOCUMENTS SONT A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE

CFSCI

5, ROUTE DE CHENE • CP 6298 • CH-1211 GENEVE 6

4. Nos honoraires

- * 10% des sommes récupérées (au minimum 235.-CHF),
- * + frais d'envois recommandés, soit un forfait minimum de 18.-CHF par dossier et frais bancaires.

A retourner par fax à
Olivier Neuhaus au 00 41 22 849 05 75/70
E-mail : info@cfsci.ch

Merci de m'envoyer un dossier complet de récupération de TVA française , à l'adresse suivante :

Société : _____ Nom : _____ Fonction : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Fax : _____ E-mail : _____